



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 7231

Texte de la question

M Robert Cazalet attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur l'insuffisance des moyens dont dispose l'aide a domicile. Les quatre milliards de francs consacres chaque annee a l'aide menagere, ne representent que 9 heures par personne et par mois de prise en charge, ce qui ne suffit pas pour permettre d'effectuer les taches essentielles qu'implique le maintien a domicile. Une tres grande majorite de personnes agees souhaite vivement pouvoir rester chez elles plutot que d'integrer une maison de retraite, voire un hopital. Il lui demande quelle action il compte entreprendre pour repondre aux besoins d'une population sans cesse croissante.

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7231

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3731